



Rapport financier

- 123 Comptes annuels consolidés
- 128 Annexe aux comptes annuels consolidés
- 155 Rapport de l'organe de révision

Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Primes brutes émises	<u>2</u>	5 173 369	4 943 150
Primes cédées aux réassureurs		-276 486	-259 510
Variation du report de primes (brut)		-41 372	-25 309
Part des réassureurs à la variation du report de primes		4 312	399
Primes acquises pour compte propre		4 859 824	4 658 731
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	<u>3</u>	-3 323 763	-3 140 749
Variation des provisions techniques (brut)	<u>4</u>	-224 446	-189 140
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	<u>3</u>	138 855	111 480
Variation des provisions pour le compte et aux risques de tiers		-202 595	-301 480
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)		-1 272 062	-1 216 639
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance		48 817	45 232
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance		-67 723	-62 611
Produit des placements	<u>5</u>	376 942	394 521
Gains et pertes sur placements de capitaux	<u>6</u>	791 550	42 234
Frais de gestion des placements de capitaux		-47 834	-34 679
Résultat des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations		76 992	164 546
Autres produits	<u>7</u>	57 621	149 632
Autres charges	<u>7</u>	-298 049	-164 615
Résultat d'exploitation		914 130	456 463
Résultat hors exploitation	<u>8</u>	-7 743	-6 659
Résultat avant impôts		906 387	449 804
Impôts	<u>9</u>	-81 382	-59 116
Bénéfice		825 005	390 688
dont attribuable à			
- Actionnaire de Mobilière Suisse Holding SA		825 005	390 952
- Actionnaires minoritaires		-	-264

Bilan consolidé au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Actifs			
Placements de capitaux	10, 12	23 027 752	21 237 489
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	11	1 961 785	1 746 823
Immobilisations incorporelles	12	26 849	27 148
Immobilisations corporelles	12	193 605	200 217
Provisions techniques (brut)	14	277 973	255 768
Créances	13	203 078	269 711
Liquidités		235 709	193 405
Comptes de régularisation		238 426	215 630
Total actifs		26 165 176	24 146 190
Passifs			
Provisions techniques (brut)	14	12 827 828	12 549 524
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	15	1 926 997	1 724 388
Provisions (financières) non techniques	16	843 493	694 234
Fonds pour participations futures aux excédents	17	533 312	599 268
Engagements financiers		290 000	290 000
Autres engagements	18	895 370	1 073 307
Comptes de régularisation		174 706	140 693
Dettes		17 491 707	17 071 415
Capital-actions	19	200 000	200 000
Réserves de capital	19	575 000	575 000
Réserves de réévaluation	20	2 811 107	2 216 991
Réserves de bénéfice		5 875 953	5 204 234
Goodwill compensé	21	-788 591	-1 103 229
Différences de change		-	-19 142
Parts des minoritaires au capital		-	920
Fonds propres consolidés		8 673 469	7 074 774
Total passifs		26 165 176	24 146 190

Tableau de financement consolidé

en milliers de CHF	2025	2024
Versements de clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	5 373 293	5 093 574
Versements résultant de la gestion de placements	-608 509	-200 005
Versements résultant d'autres prestations	51 325	45 873
Paiements aux clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	-3 239 536	-3 017 188
Paiements au personnel et aux agences générales	-1 335 097	-1 270 515
Paiements aux autorités fiscales et autres autorités	-211 394	-208 806
Autres encaissements et décaissements	-397 945	-426 031
Flux financiers relatifs à l'exploitation	-367 864	16 902
Achat de participations consolidées (déduction faite des liquidités reprises)	-6 353	-1 141
Vente de participations consolidées (déduction faite des liquidités cédées)	27 741	22 695
Achat (-)/Vente (+) d'organisations associées / de participations non consolidées	446 675	-1 280
Immobilisations incorporelles	-8 975	-8 278
Immobilisations corporelles	-15 494	-11 851
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	443 594	145
Dividendes	-30 000	-30 000
Charges de financement	-2 993	-5 190
Flux financiers relatifs aux activités de financement	-32 993	-35 190
Variations des taux de change sur les liquidités	-54	17
Variation des liquidités	42 683	-18 125
Total liquidités exercice précédent	193 405	211 341
Variation des liquidités	42 683	-18 125
Gains et pertes de change sur les liquidités	-379	189
Total liquidités exercice sous revue	235 709	193 405

Tableau de variation des fonds propres consolidé

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice	Goodwill compensé	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
État au 31.12.2023	200 000	575 000	1 548 490	5 007 358	-1 121 169	-20 375	6 189 303	1 392	6 190 695
Attribution au Fonds pour participations futures des assurés aux excédents	-	-	-	-200 000	-	-	-200 000	-	-200 000
Dissolution des impôts diffé- rés au titre de l'attribution au Fonds pour participa- tions futures aux excédents	-	-	-	36 300	-	-	36 300	-	36 300
Compensation du goodwill avec les fonds propres	-	-	-	-	-21 265	-	-21 265	-	-21 265
Recyclage du goodwill	-	-	-	-	39 206	-	39 206	-	39 206
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative	-	-	-	-30 000	-	-	-30 000	-	-30 000
Variation des parts des minoritaires	-	-	-	607	-	-	607	-275	332
Variation des réserves de réévaluation	-	-	668 501	-983	-	-	667 518	5	667 523
Différences de change	-	-	-	-	-	1 234	1 234	62	1 296
Bénéfice annuel consolidé	-	-	-	390 952	-	-	390 952	-264	390 688
État au 31.12.2024	200 000	575 000	2 216 991	5 204 234	-1 103 229	-19 142	7 073 854	920	7 074 774

Tableau de variation des fonds propres consolidé (suite)

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice	Goodwill compensé	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
État au 31.12.2024	200 000	575 000	2 216 991	5 204 234	-1 103 229	-19 142	7 073 854	920	7 074 774
Attribution au Fonds pour participations futures des assurés aux excédents	-	-	-	-150 000	-	-	-150 000	-	-150 000
Dissolution des impôts diffé- rés au titre de l'attribution au Fonds pour participa- tions futures aux excédents	-	-	-	27 300	-	-	27 300	-	27 300
Compensation du goodwill avec les fonds propres	-	-	-	-	-15 671	-	-15 671	-	-15 671
Recyclage du goodwill, y c. annulation partielle	-	-	-	-	330 309	-	330 309	-	330 309
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative	-	-	-	-30 000	-	-	-30 000	-	-30 000
Variation des parts des minoritaires	-	-	-	-586	-	-	-586	-1 104	-1 690
Variation des réserves de réévaluation	-	-	594 116	-	-	-	594 116	-33	594 083
Différences de change	-	-	-	-	-	19 142	19 142	217	19 359
Bénéfice annuel consolidé	-	-	-	825 005	-	-	825 005	-	825 005
État au 31.12.2025	200 000	575 000	2 811 107	5 875 953	-788 591	-	8 673 469	-	8 673 469

Annexe aux comptes annuels consolidés

Informations générales et principes fondamentaux

Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés ont été établis conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la législation suisse. Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Principes de consolidation

Les sociétés dont Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote sont incluses intégralement dans le périmètre de consolidation. Font exception les sociétés immobilières non consolidées, qui sont présentées dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur actuelle.

Les organisations dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50% ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable sont inscrites au bilan selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence sur une entité est notable lorsque la possibilité est donnée d'influencer les décisions d'ordre opérationnel ou financier de l'entité. Les pertes dépassant la valeur d'acquisition ne sont inscrites au bilan que si le Groupe Mobilière s'engage en droit ou en fait à en assumer une partie ou à participer à un plan d'assainissement en cours d'exécution ou de lancement.

Si le Groupe Mobilière détient moins de 20% du capital d'une société, n'y exerce pas d'influence notable et a l'intention de conserver durablement cette participation, celle-ci est présentée dans les placements au coût d'acquisition, déduction faite des dépréciations de valeur nécessaires. Le périmètre de consolidation se trouve [ici](#).

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du Groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale; les relations intra-groupe sont éliminées.

Les éventuelles parts du résultat et des fonds propres revenant aux actionnaires minoritaires sont présentées séparément dans les comptes annuels consolidés. Les bénéfices intermédiaires résultant de transactions intra-groupe sont éliminés.

Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du Groupe, clôturés à la même date.

Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition. La valeur comptable de la participation est compensée avec la part concernée de ses fonds propres, évaluée selon des règles uniformes, à la date de l'acquisition. Un goodwill positif ou négatif est compensé avec les fonds propres à la date de l'acquisition. Les valeurs incorporelles non inscrites au bilan qui sont décisives pour la prise de contrôle sont identifiées et comptabilisées au moment de l'acquisition. Lors d'une cession, d'une liquidation ou d'une cessation d'activité, le goodwill ayant fait précédemment l'objet d'une compensation est porté au compte de résultat. Les effets d'une inscription théorique du goodwill au bilan / compte de résultat sont présentés dans l'annexe. Les éléments du prix d'achat (earn-outs) dépendant d'événements futurs qui peuvent entraîner une sortie de fonds sont publiés.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en francs suisses. S'agissant des comptes annuels de filiales libellés en monnaie étrangère, les postes du bilan sont convertis dans la monnaie du Groupe au cours du jour de référence; les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours annuels moyens. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans les fonds propres sans effet sur le résultat et, lors d'une cession, d'une liquidation ou d'une cessation d'activité, portées au compte de résultat.

Les charges et les produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction ou au cours moyen. Les postes du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date du bilan. Les cours principaux sont les suivants:

Monnaies étrangères

Cours à la date du bilan en CHF	31.12.2025	31.12.2024
EUR	0,93040	0,93823
USD	0,79230	0,90600
Cours annuels moyens en CHF	2025	2024
EUR	0,93701	0,95236

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste d'actif et de passif est évalué individuellement. Si l'évaluation ultérieure des actifs ou des passifs est effectuée non pas à la valeur historique (ou au coût d'acquisition amorti) mais à la valeur actuelle, on se sert, dans des conditions normales d'exploitation, du cours du jour ou de la valeur d'usage.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement sont portés au bilan à la valeur actuelle, déterminée sur la base d'estimations périodiques de la valeur vénale par des spécialistes. La valeur actuelle des immeubles construits est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (discounted cash-flow, DCF); elle correspond à la somme des recettes nettes (net cash-flows) attendues de l'exploitation des immeubles de rendement, actualisées à la date du bilan.

L'évaluation inclut une analyse et une appréciation détaillées des divers postes de revenus et de dépenses. Comme base, les spécialistes en estimation immobilière disposent de la documentation du projet, de la situation locative actuelle et d'informations complètes sur le marché. À partir de ces éléments, ils estiment les cash-flows futurs attendus et fixent le taux d'actualisation. Les évaluations

sont établies compte tenu de la poursuite de l'usage actuel pour les immeubles en portefeuille ou ceux du projet planifié. L'actualisation est faite pour chaque bien conformément aux conditions du marché et ajustée en fonction des risques.

La différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est immédiatement inscrite au compte de résultat en tant qu'amortissement des placements. Les reprises de dépréciation jusqu'à la valeur d'acquisition sont également portées au compte de résultat.

Jusqu'à leur mise en exploitation, les immeubles en construction sont évalués aux coûts d'acquisition. En présence d'indices de surévaluation d'immeubles en chantier, des dépréciations de valeur sont comptabilisées immédiatement avec effet sur le résultat.

Placements à revenu fixe

Les titres à revenu fixe, les prêts et les prêts hypothécaires sont, en règle générale, détenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts si le débiteur a la capacité de payer les intérêts et de rembourser. La variation périodique de la valeur d'amortissement des coûts est présentée dans le compte de résultat. Si le remboursement intégral à la date d'échéance ou le paiement des intérêts est menacé, il est procédé immédiatement à une correction de valeur avec effet sur le résultat. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, le montant de la correction de valeur est déterminé à l'aide d'un propre modèle d'évaluation. Si les motifs qui justifiaient la correction de valeur disparaissent, cette dernière est immédiatement dissoute avec effet sur le résultat.

Actions et parts de fonds

Les actions et les parts de fonds en CHF sont portées au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements. Pour les actions et les parts de fonds en monnaie étrangère, la différence entre les taux de change actuel et historique est comptabili-

sée dans le compte de résultat, tandis que la différence entre les cours actuel et historique des titres est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures.

Dérivés à des fins de couverture: les contrats à terme sur devises ainsi que les options put (stratégiques) servent à couvrir respectivement les risques de change et les fluctuations de prix du marché. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat.

Dérivés non utilisés à des fins de couverture: les contrats à options tactiques et les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion (préparation de l'acquisition et amélioration du rendement).

Les dérivés sont évalués aux cours du jour. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées avec effet sur le résultat; pour les dérivés utilisés à des fins de couverture, il n'y a pas de compensation avec incidence sur le résultat de l'effet produit sur l'opération sous-jacente.

Or

L'or est porté au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est immédiatement inscrite au compte de résultat en tant qu'amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements.

Placements alternatifs (tels que capital-risque, fonds spéculatifs, capital-investissement, dette privée)

Les instruments de capitaux étrangers non cotés sont portés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les autres placements sont traités comme des actions et des parts de fonds, les instruments de fonds propres non cotés étant évalués

à la valeur actuelle, déterminée par des prestataires tiers indépendants. Si aucune valeur actuelle n'est disponible, l'évaluation a lieu au coût d'acquisition, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Autres placements de capitaux

Sont comptabilisés en tant qu'autres placements de capitaux les fonds gérés conformément à la stratégie de placement, mais qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de placements au jour le jour, de dépôts à terme et d'avoirs à vue exigibles en tout temps. Font en outre partie des autres placements de capitaux les moyens affectés à l'achat de placements et qui seront investis prochainement dans des placements financiers. Ces placements sont évalués à la valeur actuelle (cours du jour).

Placements et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers

Sont inscrits au bilan sous ces postes les assurances vie liées à des participations et les produits d'assurance vie constitutifs de capital pour lesquels la Mobilière ne supporte aucun risque de placement. En ce qui concerne les assurances liées à des participations, les preneurs d'assurance participent pour leur compte et à leur risque au résultat ou à la variation de valeur des placements. Les contrats d'assurance constitutifs de capital sont vendus par l'intermédiaire de banques qui garantissent une rémunération (minimale) du compte d'épargne lié au contrat. Les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), ce qui détermine dans le même temps le montant des provisions techniques correspondantes.

Placements provenant d'opérations de capitalisation et provisions techniques pour opérations de capitalisation

Les placements provenant d'opérations de capitalisation comprennent aussi bien les positions pour lesquelles la Mobilière assume elle-même le risque de placement que celles pour lesquelles ce risque est supporté par des tiers, que ce soit par le client pour les parts participatives ou par la banque partenaire pour les parts garanties vis-à-vis du client. Les placements provenant d'opérations de capitalisation sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour) pour toutes les catégories de placements. Les titres détenus dans le dépôt nostro sont aussi comptabilisés à la valeur

actuelle, car destinés à la vente. Les fluctuations de valeur de marché sont présentées dans le compte de résultat en tant que résultat des placements pour les assurances vie liées à des participations. Les provisions techniques pour affaires de capitalisation sont actualisées, pour les parts garanties, sur la base de la courbe swap actuelle. Pour les parts participatives, il est tenu compte de la valeur actuelle des placements concernés, afin de garantir l'égalité de traitement des actifs et des passifs.

Immobilisations incorporelles

Qu'elles soient créées en interne à des fins de commercialisation de licences d'utilisation ou acquises, les immobilisations incorporelles se trouvant dans le pouvoir de disposition de l'entité, à l'instar des logiciels informatiques, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable pendant plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur trois à cinq ans; dans des cas justifiés, la période d'amortissement peut toutefois être prolongée jusqu'à vingt ans au plus. La valeur des immobilisations incorporelles est contrôlée chaque année; si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à la charge du résultat de la période correspondante.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition de polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

Immobilisations corporelles

Les frais d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle éventuelle (y c. terrain), sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été fixée comme suit:

- Mobilier / machines / véhicules: de 2 à 10 ans
- Matériel informatique / réseaux: de 3 à 10 ans
- Installations: de 10 à 20 ans
- Immeubles d'exploitation: de 40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à la charge du résultat de la période correspondante.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés à la valeur actuelle (cours du jour).

Créances et autres engagements

Ces postes sont évalués à la valeur historique. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles sur des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques sur le risque de défaillance.

Provisions techniques non-vie

L'évaluation des provisions techniques non-vie est effectuée en principe en brut et en net (c.-à-d. avant et après déduction des parts des réassureurs), conformément aux prescriptions du droit de la surveillance.

S'agissant des affaires non-vie, on distingue les provisions techniques suivantes: reports de primes, provisions pour sinistres, provisions pour frais de traitement des sinistres, provisions mathématiques pour rentes, provisions pour participations aux excédents, autres provisions techniques et provisions de fluctuations.

L'évaluation des provisions techniques s'effectue en principe sur une base nominale; cela signifie que, hormis les provisions mathématiques pour rentes, les provisions ne sont pas actualisées, conformément aux prescriptions du droit de la surveillance. Les provisions mathématiques pour rentes sont calculées sur la base des normes comptables en vigueur et si nécessaire renforcées.

- Le report de primes est délimité dans le temps au prorata pour chaque contrat conformément aux conditions contractuelles.
- Les provisions pour sinistres sont évaluées au moyen de modèles d'évaluation actuarielle reconnus. La base des données comporte, d'une part, les triangles de liquidation pour les paiements, les provisions pour sinistres individuels, le nombre de sinistres et les prétentions récursoires et, d'autre part, des informations relatives à la répartition des risques au sein du portefeuille, telles que les primes acquises, les sommes de salaires, les sommes d'assurance et le nombre de risques.

- L'évaluation des provisions pour frais de traitement de sinistres se fait selon deux composantes: les frais de traitement de sinistres directement allouables et les frais de traitement de sinistres non directement allouables. Les frais de traitement de sinistres directement allouables sont en principe représentés sous forme de triangles de liquidation et évalués au moyen des mêmes méthodes actuarielles que les provisions pour sinistres. L'évaluation des frais de traitement de sinistres non directement allouables se fait selon la méthode New York.
- Les provisions mathématiques pour rentes sont évaluées conformément aux prescriptions relatives aux normes comptables. Ces prescriptions incluent des prescriptions relatives au taux technique de rémunération et à la mortalité des bénéficiaires de rentes.
- Les provisions pour participations aux excédents sont évaluées selon les règles prescrites contractuellement pour la détermination de la participation aux excédents.
- Les autres provisions techniques englobent, entre autres, les différences d'évaluation dues à des paramètres externes par rapport à des paramètres internes, par exemple en matière de mortalité (surmortalité/sous-mortalité dans la LAA), ou au taux technique rémunérant les provisions mathématiques pour rentes (taux sans risque vs taux de calcul technique). S'agissant des affaires à liquidation longue, l'effet du renchérissement historique implicite des sinistres est comparé aux prévisions d'inflation à long terme d'établissements de renom (BNS, FINMA, etc.)

Provisions techniques vie

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont déterminées conformément aux prescriptions du droit de la surveillance, en principe pour chaque contrat. Les provisions statutaires correspondent en principe aux provisions tarifaires, marges incluses. Les provisions statutaires insuffisantes sont renforcées. Ces renforcements sont constitués, si nécessaire, pour les risques biométriques, les risques de résiliation ainsi que les risques liés aux coûts et aux intérêts.

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont globalement suffisantes. La notion de «suffisant» est à comprendre ici au sens général de la directive de l'Association suisse des actuaires relative à la détermination des provisions techniques requises dans l'assurance vie conformément aux prescriptions du droit de la surveillance; ce caractère suffisant est évalué par l'actuaire responsable et vérifié par la FINMA. Les provisions techniques garan-

tissent avec une sécurité suffisante le respect durable des engagements résultant des contrats d'assurance.

La comparaison se fonde sur des «provisions best estimate avec marges» selon la directive susmentionnée: la détermination des cash-flows tient compte, pour l'ensemble des hypothèses best estimate, de suppléments et de déductions, afin d'accroître la sécurité des calculs. Ces suppléments et déductions correspondent à ceux prévus dans la version en vigueur de ladite directive. La détermination du vecteur de rendement tient compte de la structure des placements, en particulier de la durée des propres placements de capitaux. Afin que les engagements puissent être garantis durablement avec une sécurité suffisante, les provisions constituées doivent nécessairement être supérieures au best estimate avec marge («provisions suffisantes»).

L'ensemble des provisions techniques satisfait au test d'exigences minimales de l'ASA. Parmi les trois scénarios que comporte ce test, le scénario «rendement et longévité», qui se base sur des taux d'intérêt et une mortalité réduits, est le plus exigeant et, partant, le scénario déterminant pour les affaires vie de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

L'assurance vie individuelle couvre les risques biométriques décès et invalidité; l'assurance vie collective couvre en sus, dans une faible mesure, le risque de longévité.

Dans l'assurance vie, tant les provisions pour prestations d'assurance que les provisions mathématiques sont exposées au risque de taux d'intérêt et au risque biométrique. Des renforcements ont été constitués, pour les assurances vie constitutives de capital, en raison de la prise en compte du risque de taux d'intérêt et, pour les rentes de vieillesse et survivants, en raison de la prise en compte du risque d'intérêt ainsi que du risque biométrique (longévité).

Le risque d'annulation comporte différents aspects: dans le cas des assurances épargne, il s'agit d'une perte possible si la valeur de rachat est supérieure à la valeur du marché des placements correspondants; dans le cas de toutes les assurances, il s'agit de la disparition de gains attendus et de celle de contributions de couverture des coûts.

Dans les affaires d'assurance vie, il s'agit de limiter le risque d'annulation en maintenant l'attractivité des produits. Étant donné que les provisions sont suffisantes, le risque d'annulation représente avant tout un risque de rendement et non un risque de solvabilité. Aucune provision n'a été constituée pour le risque de rachat, étant donné que les frais d'acquisition ne sont pas portés à l'actif.

Si nécessaire, afin d'assurer le financement des taux d'intérêt garantis, les provisions techniques statutaires déterminantes sont renforcées comme mentionné ci-dessus. Le besoin de renforcement résulte de l'actualisation des flux de trésorerie déterminants au moyen d'un taux de deuxième ordre basé sur une moyenne mobile de taux sans risque et tenant également compte de la part des valeurs réelles dans le portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA. La moyenne mobile correspond à la moyenne sur sept ans des taux swap à dix ans.

En assurance vie, les excédents résultent de différences positives entre le rendement effectivement obtenu et l'intérêt garanti ainsi qu'entre les résultats prévisionnel et effectif des processus de risque et de frais. Les montants correspondants sont affectés les années suivantes aux provisions destinées à financer les futures attributions d'excédents aux assurés, dont le montant est fixé compte tenu des dispositions légales et contractuelles applicables ainsi que de la politique d'excédents propre à l'entreprise. Ces provisions incluent la part des plus-values et des moins-values avec ou sans effet sur le résultat revenant aux assurés, conformément aux dispositions relatives à la quote-part légale applicables dans les affaires de prévoyance professionnelle. La part revenant aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation entre les comptes consolidés et les comptes individuels établis selon les principes du droit commercial (provenant des réserves issues du bénéfice, des réserves de réévaluation et d'opérations antérieures avec effet sur le résultat) est comprise dans les provisions pour participations futures des assurés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables. Les réserves de réévaluation sont diminuées de ces parts.

S'agissant des contrats de prévoyance professionnelle non soumis à la quote-part légale, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation. Les attributions d'excédents se fondent sur des facteurs techniques de succès et sont indépendantes de l'évolution du marché des capitaux.

S'agissant des contrats de prévoyance privée, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation, en raison de l'absence d'obligation contractuelle d'accorder des participations futures aux excédents.

Provisions pour fluctuations

Les provisions pour fluctuations sont évaluées au niveau de chaque société. Les principes de constitution et de dissolution des provisions pour fluctuations sont définis dans le plan d'affaires de chaque société et se fondent sur des volatilités historiques. En raison de la propension au risque de la Mobilière, les valeurs minimale, cible et maximale sont définies selon des prescriptions méthodiques objectivant et limitant la gestion des provisions pour fluctuations. Les valeurs minimale, cible et maximale des provisions pour fluctuations sont réévaluées annuellement.

Provisions (financières) non techniques

Les provisions (financières) non techniques sont des engagements présumés découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance de ces engagements sont incertains, mais peuvent être estimés. Le montant des provisions correspond à la valeur estimée des sorties futures de fonds. Le tableau des provisions renseigne sur leur utilisation, leur dissolution et leur constitution. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation.

Fonds pour participations futures aux excédents

Selon ses résultats, la Mobilière – fidèle aux valeurs de la coopérative – rétrocède également une part de ses excédents à la clientèle non-vie. La dotation et l'utilisation des provisions pour participations futures aux excédents sont décidées par l'Assemblée générale de chaque société.

Engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués en fonction de leur probabilité de réalisation et de l'importance des prestations et des coûts unilatéraux. Les éventuelles contre-prestations garanties sont prises en considération.

Impôts

Les impôts courants sur les bénéfices ainsi que les impôts sur le capital sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux relevant du droit fiscal sont appliqués,

des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs se compensent, dans la mesure où ils concernent le même sujet fiscal. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés et présentés dans les créances que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les futurs engagements fiscaux. Les réductions d'impôts potentielles non prises en compte en raison de reports de pertes sont présentées dans l'annexe. Les impôts différés passifs sont présentés dans les provisions pour impôts. Le taux d'imposition appliqué correspond au taux attendu.

Répercussions économiques des obligations de prévoyance

Les plans de prévoyance sont financés par des cotisations de l'employeur et des employés. Les cotisations de l'employeur sont présentées par période sous les charges de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des personnes morales juridiquement autonomes et indépendantes de l'employeur. Ces plans à cotisations définies assurent des prestations vieillesse, invalidité et décès versées conformément au règlement de l'institution de prévoyance. Le Groupe Mobilière calcule les excédents de couverture et les découverts selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance». Les excédents de couverture et les découverts sont portés, les premiers, au passif et, les seconds, à l'actif en fonction de l'importance respectivement de l'avantage économique effectif ou des engagements qu'ils représentent pour l'employeur; les variations

par rapport à l'exercice précédent sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel. L'avantage économique ne peut naître que du cumul des quatre conditions suivantes:

1. des réductions ou des exonérations des cotisations sont prévues par les statuts ou par un règlement;
2. l'organe suprême de l'institution de prévoyance a décidé d'une réduction ou d'une exonération des cotisations;
3. les buts de la prévoyance sont garantis et atteints;
4. la mise à jour comptable des prestations de libre passage doit être effectuée comme s'il n'était procédé à aucune réduction ou exonération temporaire des cotisations.

Les engagements économiques résultent de l'obligation ou de la volonté de financement (assainissement). En cas de nécessité d'assainissement suite à un découvert, les dispositions de la LPP et de l'OPP 2 prévoient notamment que l'institution de prévoyance puisse percevoir auprès de l'employeur et du salarié des cotisations (à fonds perdus) destinées à combler le découvert pendant toute la durée de ce dernier, ce qui se traduit par un engagement direct de l'employeur. Les réserves de cotisation de l'employeur sont comptabilisées à l'actif (actifs des institutions de prévoyance); les variations par rapport à la période précédente sont présentées sous les charges de personnel, compte tenu des renoncements à l'utilisation, des corrections de valeur et des opérations d'actualisation.

Périmètre de consolidation

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de CHF		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	-	-	200 000	200 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100	100	148 000	148 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100	100	25 000	25 000	Consolidation intégrale
Limmat Compagnie d'Assurances SA, Berne	100	100	10 000	10 000	Consolidation intégrale
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Mobi24 SA, Berne	100	100	200	200	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Risk Engineering SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
XpertCenter SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Trianon SA (déconsolidation au 01.10.2025)	-	100	-	685	
SC, SwissCaution SA, Nyon	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Services SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
bexio SA, Rapperswil	100	100	618	618	Consolidation intégrale
Buildigo SA en liquidation, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Lightbird Ventures SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Foundera SA en liquidation, Zurich	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Appenberg SA, Mirchel	100	100	900	900	Consolidation intégrale
Kontera SA, Lenzburg ¹	100	-	20	-	Non consolidée
Flatfox SA, Zurich	49,0	49,0	331	331	Mise en équivalence
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	33,3	33,3	10 800	10 800	Mise en équivalence
Ringier SA, Zofingue	25,0	25,0	300	300	Mise en équivalence
Credit Exchange SA, Zurich ²	20,7	20,7	169	169	Mise en équivalence
Swiss Entrepreneurs SA, Zurich	25,0	25,0	100	100	Mise en équivalence
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	23,0	23,0	2 825	2 825	Mise en équivalence
Nexxiot AG, Zurich	9,5	24,3	1 684	657	
GARAI0 REM AG, Berne	40,0	40,0	107	107	Mise en équivalence
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich ³	-	29,3	-	2 454	

¹ La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, une société d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.

² Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 20,8% (31.12.2024: 20,8%).

³ Avec l'entrée en Bourse de Swiss Marketplace Group SA (SMG) a été créée la société SMG Swiss Marketplace Group Holding SA. Toutes les actions de SMG lui ont été cédées. La quote-part de participation au 31.12.2025 est de 19,3%. Au 31.12.2024, la part assortie du droit de vote est de 25,0%.

La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, une société d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.

Périmètre de consolidation (suite)

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers d'EUR		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Comanjon Holding Limited, Dublin ¹	100,0	98,9	127	127	Consolidation intégrale
Comanjon Services DAC, Dublin ¹	100,0	98,9	40	40	Consolidation intégrale
Comanjon Insurance DAC, Dublin ¹	100,0	98,9	95	95	Consolidation intégrale
Comanjon Admin GmbH, Düsseldorf ¹	100,0	98,9	25	25	Consolidation intégrale
UAB Comanjon Distribution, Vilnius ¹	100,0	98,9	20	20	Consolidation intégrale

¹ Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 100% (part assortie du droit de vote au 31.12.2024: 96,6%).

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de GBP		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Comanjon UK Limited, Londres ²	100,0	98,9	0	0	Consolidation intégrale

² Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 100% (part assortie du droit de vote au 31.12.2024: 96,6%).

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers d'USD		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Comanjon Insurance Services US LLC, Dover ³	100,0	98,9	-	-	Consolidation intégrale

³ Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 100% (part assortie du droit de vote au 31.12.2024: 96,6%).

1 Rapport sectoriel

	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Compte de profits et pertes										
Primes brutes émises	4 172 995	3 960 589	1 000 375	982 561	-	-	-	-	5 173 369	4 943 150
Primes cédées aux réassureurs	-270 398	-253 861	-6 088	-5 649	-	-	-	-	-276 486	-259 510
Variation du report de primes (brut)	-42 361	-26 541	989	1 232	-	-	-	-	-41 372	-25 309
Part des réassureurs à la variation du report de primes	4 312	399	-	-	-	-	-	-	4 312	399
Primes acquises pour compte propre	3 864 548	3 680 587	995 276	978 144	-	-	-	-	4 859 824	4 658 731
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-2 607 660	-2 512 522	-716 103	-628 227	-	-	-	-	-3 323 763	-3 140 749
Variation des provisions techniques (brut)	-146 818	-85 418	-77 628	-103 722	-	-	-	-	-224 446	-189 140
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	137 332	110 814	1 523	666	-	-	-	-	138 855	111 480
Variation des provisions pour assurances vie liées à des participations	-	-	-202 595	-301 480	-	-	-	-	-202 595	-301 480
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)	-1 123 216	-1 076 604	-148 738	-140 087	-	-	-108	52	-1 272 062	-1 216 639
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance	48 817	45 232	-	-	-	-	-	-	48 817	45 232
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance	-35 151	-34 820	-32 572	-27 791	-	-	-	-	-67 723	-62 611
Produit des placements	240 954	272 616	136 055	121 989	14 247	20 187	-14 314	-20 270	376 942	394 521
Gains et pertes sur placements de capitaux	676 378	41 966	115 171	267	-	-	-	-	791 550	42 234
Frais de gestion des placements de capitaux	-36 209	-21 883	-11 610	-12 743	-15	-52	-	-	-47 834	-34 679
Résultat des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations	-	-	76 992	164 546	-	-	-	-	76 992	164 546
Autres produits ¹	5 890	72 623	1 961	32 930	49 770	44 645	-	-566	57 621	149 632
Autres charges ¹	-185 062	-83 165	-62 656	-27 167	-50 438	-54 231	108	-52	-298 049	-164 615
Résultat d'exploitation	839 804	409 427	75 075	57 324	13 564	10 548	-14 314	-20 836	914 130	456 463
Résultat hors exploitation	-18 497	-22 541	-3 054	-4 354	-505	-601	14 314	20 836	-7 743	-6 659
Résultat avant impôts	821 307	386 886	72 021	52 970	13 059	9 948	-	-	906 387	449 804
Impôts	-72 036	-45 318	-7 432	-10 408	-1 914	-3 390	-	-	-81 382	-59 116
Bénéfice	749 271	341 568	64 589	42 562	11 145	6 558	-	-	825 005	390 688
- dont actionnaires minoritaires	-	-264	-	-	-	-	-	-	-	-264
¹ dont résultat de change des postes non techniques	-157 841	9 433	-60 876	5 193	-	-	-	-	-218 717	14 626

	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Postes du bilan										
en milliers de CHF										
Placements de capitaux	14 013 971	12 772 682	8 850 469	8 561 396	2 434 547	2 153 545	-2 271 235	-2 250 135	23 027 752	21 237 489
Provisions techniques brutes	6 063 268	5 872 734	6 764 560	6 676 790	-	-	-	-	12 827 828	12 549 524

Explications relatives au compte de profits et pertes

2 Primes brutes émises

en milliers de CHF	2025	2024
Par branche (affaires directes)		
Assurance incendie et autres assurances choses	1 396 044	1 324 406
Assurance responsabilité civile	378 089	364 803
Assurance véhicules à moteur	1 195 266	1 134 027
Assurance marine, aviation et transport	13 596	13 132
Assurance caution	68 990	69 699
Assurance accidents	324 363	308 772
Assurance maladie	495 542	467 936
Assurance de protection juridique	186 885	175 876
Autres assurances	38 242	34 707
Assurance annexe	5 653	2 158
Total affaires directes	4 102 671	3 895 516
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	70 324	65 073
Total primes brutes comptabilisées non-vie	4 172 995	3 960 589
Prévoyance professionnelle		
Assurances vie à primes périodiques	295 625	307 380
Assurances vie à prime unique	87 928	65 394
Total prévoyance professionnelle	383 553	372 774
Prévoyance privée		
Assurances vie à primes périodiques	366 181	367 144
Assurances vie à prime unique	3 617	3 830
Assurances vie liées à des participations	247 023	238 813
Total prévoyance privée	616 821	609 787
Total primes brutes vie	1 000 375	982 561
Total primes brutes comptabilisées	5 173 369	4 943 150

3 Sinistres et prestations d'assurance payés

en milliers de CHF	2025	2024
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-3 323 763	-3 140 749
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	120 345	121 129
Sinistres et prestations d'assurance payés pour compte propre (net)	-3 203 418	-3 019 620

4 Variation des provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	2025	2024
Provisions pour prestations d'assurance	-252 382	-218 840
Provisions mathématiques	31 459	-41 407
Autres provisions techniques	-3 523	71 107
Variation des provisions techniques (brut)	-224 446	-189 140

Le total des provisions de fluctuations est resté inchangé au cours de l'exercice sous revue (comme en 2024).

5 Produits des placements

en milliers de CHF	2025	2024
Immeubles de rendement	67 228	66 039
Participations non consolidées	2 180	1 928
Organisations associées	22 702	72 545
Titres à revenu fixe	91 629	73 956
Prêts	6 796	9 407
Hypothèques	27 209	23 927
Actions	55 249	50 236
Parts de fonds	58 318	50 737
Produits dérivés	0	-
Placements alternatifs	45 030	43 322
Liquidités	386	845
Autres placements de capitaux	213	1 579
Total	376 942	394 521

6 Gains et pertes sur placements de capitaux

en milliers de CHF	Moins-values reconnues au compte de résultat (amortissements)		Revalorisations		Gains réalisés		Pertes réalisées		Total gains et pertes sur placements de capitaux	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Immeubles de rendement	-6 695	-10 428	6 122	2 271	-	-	-	-	-573	-8 158
Participations consolidées	-	-	-	-	31 518	38 349	-60 959	-32 445	-29 442	5 905
Participations non consolidées	-8 019	-5 357	24	-	-	-	-	-4 000	-7 995	-9 357
Organisations associées	-30 653	-64 793	95 878	1 017	409 644	-	-70 731	-	404 138	-63 776
Titres à revenu fixe	-143	-272	1	-	5 952	19 971	-6 269	-121 088	-459	-101 389
Actions	-17 675	-40 742	10 509	12 128	253 236	180 492	-72 358	-21 789	173 713	130 089
Parts de fonds	-6 123	-13 185	166	24 571	30 300	15 216	-4 469	-431	19 874	26 171
Produits dérivés	-6 003	-5 192	-	-	131 038	25 297	-24 869	-66 019	100 166	-45 914
Or	-	-	-	5	136 369	95 466	-	-	136 369	95 471
Placements alternatifs	-18 680	-1 569	1 727	645	15 884	14 521	-3 172	-404	-4 241	13 193
Total	-93 991	-141 539	114 428	40 637	1 013 941	389 312	-242 828	-246 176	791 550	42 234

7 Autres produits / charges

en milliers de CHF	2025	2024
Produits d'autres prestations	49 718	43 975
Gains de change sur les postes non techniques	7 067	104 151
Divers autres produits	836	1 506
Autres produits	57 621	149 632
Charges d'autres prestations	-50 302	-54 259
Pertes de change sur les postes non techniques	-225 784	-89 524
Diverses autres charges	-21 963	-20 832
Autres charges	-298 049	-164 615

8 Résultat hors exploitation

en milliers de CHF	2025	2024
Frais de financement	-2 993	-5 190
Autres intérêts passifs	-920	-1 470
Autre résultat hors exploitation	-3 830	-
Résultat hors exploitation	-7 743	-6 659

9 Impôts

en milliers de CHF	2025	2024
Impôts courants sur les bénéfices et sur le capital	-40 813	-33 225
Impôts différés	-40 569	-25 891
Total impôts	-81 382	-59 116

Par prudence, il n'est pas tenu compte de réductions d'impôts susceptibles de résulter de reports de pertes fiscales, à savoir des impôts différés actifs de 31,8 MCHF (31.12.2024: 29,6 MCHF).

Explications concernant le bilan

10 Placements de capitaux

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Immeubles de rendement	2 439 661	2 327 268
Participations non consolidées	290 239	75 628
Organisations associées	183 603	195 058
Titres à revenu fixe (valeur actuelle 31.12.2025: 8 182 776; 31.12.2024: 7 550 936) ¹	8 189 455	7 435 953
Prêts (valeur actuelle 31.12.2025: 654 407; 31.12.2024: 881 342) ¹	657 694	883 481
Hypothèques (valeur actuelle 31.12.2025: 1 923 067; 31.12.2024: 1 901 499) ¹	1 919 051	1 881 627
Actions	2 857 299	2 585 501
Parts de fonds ²	2 778 856	2 633 658
Produits dérivés	3 418	-
Or	1 647 252	1 356 871
Placements alternatifs	1 528 297	1 596 304
Liquidités	513 576	217 447
Autres placements de capitaux	19 351	48 692
Total placements de capitaux³	23 027 752	21 237 489
¹ hors intérêts courus des placements à revenu fixe (comptes de régularisation)	51 554	44 494
² dont fonds à investisseur unique Mobifonds Pension Horizon	338 280	322 189
³ hors liquidités (ne font pas partie des placements de capitaux)	235 709	193 405

Mobifonds Pension Horizon

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Titres à revenu fixe	131 568	127 431
Actions	34 587	33 426
Parts de fonds	104 944	94 381
Placements alternatifs	62 883	62 300
Autres placements de capitaux	4 298	4 651
Mobifonds Pension Horizon	338 280	322 189

Corrections de valeur en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Participations non consolidées	-51 309	-43 314
Organisations associées	-8 714	-127 420
Prêts	-525	-525
Actions	-40 512	-57 825
Parts de fonds	-61 873	-57 994
Produits dérivés	-6 003	-5 192
Placements alternatifs	-20 308	-4 241
Total corrections de valeur	-189 243	-296 512

Placements de capitaux évalués aux valeurs d'acquisition après déduction des ajustements de valeur nécessaires en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Placements alternatifs	1 161	1 161

	Valeur actuelle active Placements de capitaux		Valeur actuelle passive Autres engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Instruments financiers dérivés en milliers de CHF				
Devises				
À des fins de couverture	3 418	-	7 906	83 258

11 Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations

en milliers de CHF	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Titres à revenu fixe	-	-	153 757	135 079	153 757	135 079
Parts de fonds	1 481 371	1 283 718	11 357	9 508	1 492 729	1 293 225
Autres placements de capitaux	304 626	313 283	10 674	5 235	315 300	318 518
Placements de capitaux d'assurances vie liés à des participations	1 785 997	1 597 001	175 788	149 822	1 961 785	1 746 823

Montant de la valeur du propre portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA pour

- les titres à revenu fixe: 24 793 kCHF (31.12.2024: 22 690 kCHF)
- les parts de fonds: 6 876 kCHF (31.12.2024: 576 kCHF)
- les autres placements de capitaux: 1 463 kCHF (31.12.24: 1 340 KCHF)

12 Tableau des actifs immobilisés

en milliers de CHF	Immeubles de rendement (placements de capitaux)	
	2025	2024
Immeubles de rendement		
Valeur comptable nette au 01.01	2 327 268	2 277 393
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 740 879	1 720 426
Entrées	29 497	20 685
Sorties	-	-231
État au 31.12	1 770 376	1 740 879
Amortissements cumulés		
État au 01.01	-88 027	-79 709
Amortissements	-6 795	-10 588
Revalorisations	6 122	2 271
État au 31.12	-88 700	-88 027
Réserves de réévaluation (avant déduction d'impôts différée)	757 984	674 415
Valeur comptable nette au 31.12	2 439 661	2 327 268
- dont immeubles de rendement en construction	52 942	31 556
- dont terrains non bâtis	29 320	27 230
Différence entre valeurs actuelles et valeurs d'acquisition	669 285	586 388

Le taux d'actualisation réel moyen du portefeuille, pondéré par la valeur de marché, s'élevait à 2,8% au terme de l'exercice écoulé (2,9% au 31.12.2024), la fourchette des taux des différents immeubles oscillant entre 2,2% et 3,9% (entre 2,2% et 4,0% au 31.12.2024).

Participations non consolidées et immobilisations incorporelles en milliers de CHF	Participations non consolidées (placements de capitaux)		Immobilisations incorporelles	
	2025	2024	2025	2024
Valeur comptable nette au 01.01	75 628	84 365	27 148	34 998
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01	118 942	122 322	118 000	122 322
Entrées	222 605	1 280	8 994	7 449
Modifications du périmètre de consolidation	-	-0	-196	-6 285
Sorties	-	-4 659	-14 406	-5 486
État au 31.12	341 547	118 942	112 392	118 000
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-43 314	-37 957	-90 852	-87 324
Amortissements ordinaires	-	-	-8 926	-9 490
Amortissement extraordinaire	-8 019	-5 357	-300	-2 003
Revalorisations	24	-	-	-
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	149	2 505
Sorties	-	-	14 386	5 460
État au 31.12	-51 309	-43 314	-85 543	-90 852
Valeur comptable nette au 31.12	290 239	75 628	26 849	27 148

Organisations associées en milliers de CHF	Organisations associées (placements)	
	2025	2024
Valeur au bilan au 01.01	195 058	271 260
Entrées	86	1 567
Sorties	-127 192	-
Part au résultat des organisations associées	138 353	-5 224
Dividendes perçus	-22 702	-72 545
Valeur au bilan au 31.12	183 603	195 058

	Immeubles d'exploitation		Ouvrages et installations		Total immobilisations corporelles	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Immobilisations corporelles en milliers de CHF						
Valeur comptable nette au 01.01	157 917	169 145	42 300	45 883	200 217	215 029
Valeurs d'acquisition						
État au 01.01	391 888	389 788	124 781	122 237	516 669	512 025
Entrées	10 927	2 100	8 244	10 486	19 171	12 586
Sorties	-	-	-13 460	-7 943	-13 460	-7 943
Effets de change	-	-	-0	1	-0	1
État au 31.12	402 815	391 888	119 566	124 781	522 380	516 669
Amortissements cumulés						
État au 01.01	-233 970	-220 642	-82 482	-76 354	-316 452	-296 997
Amortissements ordinaires	-12 285	-13 328	-13 233	-14 018	-25 518	-27 346
Sorties	-	-	13 194	7 891	13 194	7 891
Effets de change	-	-	0	-1	0	-1
État au 31.12	-246 255	-233 970	-82 520	-82 482	-328 775	-316 452
Valeur comptable nette au 31.12	156 559	157 917	37 046	42 300	193 605	200 217

13 Créances

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers des réassureurs	13 599	24 590
Créances envers des preneurs d'assurance	245 135	229 904
./ ajustements de valeurs	-130 712	-119 051
Créances envers des agents et intermédiaires	8 080	6 136
./ ajustements de valeurs	-204	-204
Créances envers des compagnies d'assurance	8 780	6 797
Créances envers des participations non consolidées, d'autres entreprises ou personnes proches	3 411	89
Créances envers des caisses de pension	29	54
Créances envers des autorités fiscales	31 695	25 549
Créances envers d'autres prestations	6 608	6 129
./ ajustements de valeurs	-380	-328
Autres créances	17 738	91 057
./ ajustements de valeurs	-701	-1 011
Total créances	203 078	269 711

14 Provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Reports de primes	805 354	760 164
Provisions pour prestations d'assurance	6 939 608	6 689 787
Provisions mathématiques	3 506 692	3 538 151
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	39 957	34 498
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	404 054	398 445
Autres provisions techniques	1 132 163	1 128 480
Provisions techniques (brut)	12 827 828	12 549 524
Reports de primes	-32 332	-28 020
Provisions pour prestations d'assurance	-244 804	-226 294
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	-837	-1 454
Part des réassureurs aux provisions techniques	-277 973	-255 768
Reports de primes	773 022	732 144
Provisions pour prestations d'assurance	6 694 804	6 463 493
Provisions mathématiques	3 506 692	3 538 151
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	39 957	34 498
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	403 217	396 991
Autres provisions techniques	1 132 163	1 128 480
Provisions techniques pour compte propre (net)	12 549 855	12 293 756

Le taux d'actualisation pondéré moyen appliqué pour le calcul des provisions techniques (CHF) devant être actualisées est de 0,97% (31.12.2024: 0,99%). Les provisions pour risques biométriques représentent 30% (31.12.2024: 29%) de la provision pour prestations d'assurance. S'agissant des provisions mathématiques, 67% (31.12.2024: 64%) de ces provisions ont été constituées pour la garantie octroyée par Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA pour les assurances épargne.

Provisions techniques (brut) en milliers de CHF	Report de primes	Provisions pour prestations d'assurance	Provisions mathématiques	Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	Provisions pour participations futures aux excédents	Autres provisions techniques	Total des provisions techniques
État au 31.12.2023	734 857	6 473 134	3 496 744	28 093	375 541	1 199 398	12 307 767
Utilisation	-	-1 171 345	-316 029	-6 235	-62 672	-	-1 556 281
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	25 306	1 387 998	357 436	12 640	85 576	-70 918	1 798 039
État au 31.12.2024	760 164	6 689 787	3 538 151	34 498	398 445	1 128 480	12 549 524
Utilisation	-	-1 228 917	-336 803	-10 717	-56 216	-	-1 632 652
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	45 190	1 478 737	305 344	16 176	61 826	3 683	1 910 956
État au 31.12.2025	805 354	6 939 608	3 506 692	39 957	404 054	1 132 163	12 827 828

Traitement des sinistres

Analyse du traitement des sinistres

en millions de CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de surveillance de sinistres	Total
À la fin de l'année de survenance	1 844	1 774	1 943	1 926	2 169	2 294	2 216	2 395	2 572	2 691		
1 an après	1 855	1 783	1 954	1 926	2 165	2 361	2 250	2 448	2 559			
2 ans après	1 828	1 752	1 923	1 908	2 127	2 370	2 263	2 454				
3 ans après	1 781	1 725	1 915	1 914	2 296	2 373	2 267					
4 ans après	1 762	1 717	1 906	1 911	2 232	2 378						
5 ans après	1 755	1 715	1 900	1 913	2 237							
6 ans après	1 750	1 802	1 895	1 914								
7 ans après	1 751	1 799	1 895									
8 ans après	1 751	1 801										
9 ans après	1 753											
Frais de sinistres estimés	1 753	1 801	1 895	1 914	2 237	2 378	2 267	2 454	2 559	2 691		21 949
Indemnités de sinistre déjà versées	-1 555	-1 734	-1 779	-1 770	-2 168	-2 279	-2 137	-2 268	-2 209	-1 563		-19 463
Provisions pour prestations d'assurance constituées au cours des dix dernières années (brut)	198	67	116	144	69	99	131	186	350	1 128		2 487
Provisions pour sinistres constituées avant 2016 (brut)												2 317
Provisions affaires indirectes												88
Provisions pour prestations d'assurance (brut)												4 892
Part de la réassurance												-232
Provisions pour prestations d'assurance (net)												4 660

15 Provisions techniques des assurances vie liées à des participations

en milliers de CHF	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	1 777 659	1 595 085	149 339	129 303	1 926 997	1 724 388

16 Provisions (financières) non techniques

en milliers de CHF	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total des provisions (financières) non tech.
État au 31.12.2023	509 998	45 196	555 194
Utilisation	-	-3 647	-3 647
Dissolution	-74 240	-1 736	-75 975
Effets de change	-1	-	-1
Constitution	207 138	11 648	218 786
Modifications du périmètre de consolidation	-	-123	-123
État au 31.12.2024	642 896	51 339	694 234
Utilisation	-	-8 286	-8 286
Dissolution	-32 078	-6 073	-38 151
Effets de change	-2	-115	-117
Constitution	171 606	24 863	196 469
Modifications du périmètre de consolidation	-	-655	-655
État au 31.12.2025	782 422	61 071	843 493

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur les bénéfices. Des impôts différés sur les bénéfices naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les engagements fiscaux à court terme figurent dans les autres engagements ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions au 31.12.2025 concernent entre autres des éléments du prix d'achat dépendant d'événements futurs (31.12.2025: 8,0 MCHF; 31.12.2024: 10,5 MCHF) ainsi que les prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs. Les futures prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs sont actualisées aux taux basés sur les emprunts d'État au 31.12.2025.

17 Fonds pour participations futures aux excédents

en milliers de CHF	
État au 31.12.2023	554 420
Constitution	200 000
Utilisation	-155 152
État au 31.12.2024	599 268
Constitution	150 000
Utilisation	-215 955
État au 31.12.2025	533 312

18 Autres engagements

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements envers des réassureurs	1 364	420
Engagements envers des preneurs d'assurance	751 684	697 042
Engagements envers des agents et intermédiaires	28 531	26 539
Engagements envers des compagnies d'assurance	3 738	2 054
Engagements envers des participations et d'autres entreprises ou personnes proches	29 408	25 896
Engagements envers d'autres prestations	464	709
Divers autres engagements	80 181	320 647
Autres engagements	895 370	1 073 307

19 Capital-actions / Réserves de capital

Le capital-actions de Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives de CHF 100 nominal, entièrement libérées. Il est détenu à 100% par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capitaux correspondent à l'apport de capitaux provenant de la restructuration du Groupe Mobilière au 1^{er} janvier 2000.

20 Réserve de réévaluation

en milliers de CHF	Immeubles de rendement	Actions	Parts de fonds	Or	Placements alternatifs	Total
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2023	469 233	391 031	225 935	237 586	224 704	1 548 490
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	41 049	376 625	175 866	360 479	44 550	998 569
Sortie par vente	-	-119 837	-7 019	-49 046	-10 856	-186 758
Variation des impôts différés	-6 924	-45 038	-28 737	-55 098	-7 512	-143 309
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2024	503 358	602 781	366 045	493 922	250 885	2 216 991
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	85 597	381 872	116 480	505 663	16 352	1 105 964
Sortie par vente	-	-253 136	-21 353	-96 854	-14 372	-385 715
Variation des impôts différés	-15 144	-22 331	-16 495	-72 374	210	-126 133
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2025	573 811	709 187	444 677	830 358	253 075	2 811 107

21 Goodwill théorique des actifs immobilisés

	Goodwill théorique	
en milliers de CHF	2025	2024
Valeur comptable nette au 01.01	349 250	433 876
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 103 229	1 121 169
Entrées	15 671	21 265
Sorties	-144 963	-39 206
Annulation partielle de la compensation	-185 346	-
État au 31.12	788 591	1 103 229
Amortissements cumulés		
État au 01.01	-753 979	-687 294
Amortissements	-68 514	-75 389
Amortissements extraordinaires	-	-16 390
Dissolutions	295	295
Sorties	125 579	24 799
Annulation partielle de la compensation	164 285	-
État au 31.12	-532 334	-753 979
Valeur comptable nette au 31.12	256 256	349 250

Le goodwill issu d'acquisitions est directement compensé avec les fonds propres du Groupe au moment de l'acquisition.

L'inscription théorique du goodwill au bilan aurait les effets suivants sur les comptes consolidés:

Effet sur le compte de profits et pertes	en milliers de CHF	
	2025	2024
Bénéfice annuel consolidé	825 005	390 688
Amortissement net du goodwill	57 360	-66 685
Bénéfice consolidé théorique, y compris l'amortissement net du goodwill	882 365	324 003

Effet sur le bilan	en milliers de CHF	
	31.12.2025	31.12.2024
Fonds propres consolidés selon bilan	8 673 469	7 074 774
Inscription théorique au bilan de la valeur comptable nette du goodwill	256 256	349 250
Annulation partielle de la compensation	-164 285	-
Fonds propres consolidés théoriques, y compris la valeur comptable nette du goodwill	8 765 441	7 424 025

Modifications du périmètre de consolidation

Ventes de parts de la société consolidée	Trianon SA
en milliers de CHF	01.10.2025
Postes du bilan aliénés	
Actifs	
Placements de capitaux	9 114
Immobilisations incorporelles	48
Créances	5 378
Liquidités	3 259
Comptes de régularisation	178
Total actifs	17 977
Passifs	
Provisions (financières) non techniques	655
Autres engagements	1 154
Comptes de régularisation	5 143
Dettes	6 952
Capital-actions	685
Réserves de capital	1 680
Réserves de bénéfice	8 659
Fonds propres	11 025
Total passifs	17 977
Produits nets	
Produits résultant de revenus tiers (01.01.2024-31.12.2024)	38 605
Produits résultant de revenus tiers (01.01.2025-30.09.2025)	25 594

Autres éléments comptables

Remarques concernant le bilan

en milliers de CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements conditionnels	1 755	2 066
Engagements d'investissement	722 161	594 762
Autres engagements non portés au bilan	273 377	212 447

Les engagements conditionnels comprennent, outre les engagements de garantie en faveur de tiers, d'autres engagements à caractère conditionnel.

Les autres engagements hors bilan comprennent les engagements de paiement irrévocables qui découlent de contrats ne figurant pas au passif, d'une durée contractuelle (résiduelle) de plus d'une année, d'autres obligations fermes de livraison et d'achat ainsi que d'éléments du prix d'achat non portés au bilan (31.12.2025: 4,1 MCHF; 31.12.2024: 0,7 MCHF).

Il existe des sûretés constituées en faveur de tiers pour un montant de 135,2 MCHF (31.12.2024: 107,7 MCHF) en garantie d'opérations de couverture et d'avances. Sur ce montant, 12,3 MCHF (31.12.2024: 13,1 MCHF) sont affectés au cautionnement et aux garanties.

Dans le cadre du groupe d'imposition TVA de la Mobilière, Mobilière Suisse Holding SA répond solidairement des engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale dudit groupe d'imposition TVA.

Postes au bilan avec des parties liées

en milliers de CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Autres produits (frais d'administration imputés)	3 411	89
Produit d'intérêts sur prêts à long terme	8 404	8 389
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	1 642	1 655
Engagements financiers	290 000	290 000
Autres engagements	29 408	25 896

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Transactions avec des parties liées

en milliers de CHF

	2025	2024
Autres produits (frais d'administration imputés)	2 469	5 737
Produits d'intérêts sur prêts à long terme	14	186
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	17	17
Charges d'intérêts sur les engagements financiers	2 900	4 350
Charges d'intérêts sur les autres engagements	382	517

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Indications concernant les engagements de prévoyance

	Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26	Part économique de l'entreprise	Modification avec effet sur le résultat de l'exercice	Contributions pour la période	Coût de la prévoyance dans les charges de personnel		
Avantages économiques / engagement et coût en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	2025	2025	2025	2024
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	-	-	-	-	-1 124	-1 124	-1 102
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	132 235	-	-	-	-66 108	-66 108	-64 311
Institutions de prévoyance sans actifs propres	-	-	-	-	-659	-659	-619
Total	132 235	-	-	-	-67 891	-67 891	-66 031

Événements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 4 mars 2026 par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Ils tiennent compte de tous les événements qui étaient connus à la date du bilan et dont l'origine est antérieure à celle-ci.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Mobilière Suisse Holding SA et de ses filiales (le Groupe), comprenant le compte de profits et pertes pour l'année se clôturant au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, le tableau de financement et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les [comptes consolidés](#) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le Groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du Groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG



Thomas Schwarz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé

Zurich, 4 mars 2026